

SÉANCE ORDINAIRE

8 AOÛT 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 8 AOÛT 2016, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Monsieur Stéphane Dumont propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 juillet 2016, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

16.08.3.

Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, fait état de son rapport d'activités couvrant la période du 12 juillet 2016 au 7 août 2016, ce dernier étant distribué aux personnes présentes et sera disponible au bureau municipal.

16.08.4.1.1.

Dépôts des états financiers vérifiés au 31 décembre 2015

Monsieur Jimmy Levesque de la firme de comptables agréés Mallette expose, sommairement, les résultats financiers de la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'année 2015.

Les résultats financiers se résument aux données suivantes :

Revenus :

Fonctionnement

Taxes	1 623 315 \$	
Compensations tenant lieu de taxes	57 411 \$	
Transferts	235 821 \$	
Services rendus	158 775 \$	
Imposition de droits	17 426 \$	
Amendes et pénalités	4 080 \$	
Intérêts	17 217 \$	
Autres	193 031 \$	<u>2 307 076 \$</u>

Investissement		
Transferts	27 216 \$	<u>27 216 \$</u>
Revenus totaux :		<u>2 334 292 \$</u>
Charges :		
Administration générale	422 985 \$	
Sécurité publique	334 227 \$	
Transport	628 958 \$	
Hygiène du milieu	553 502 \$	
Santé et bien-être	1 256 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	93 901 \$	
Loisirs et culture	266 619 \$	
Frais de financement	149 829 \$	<u>2 451 277 \$</u>
Excédent de l'exercice		(116 985 \$)
Moins : Revenus d'investissement		(27 216 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales		<u>(144 201 \$)</u>
Éléments de conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations	451 086 \$	
Remboursement de la dette à long terme	(254 998 \$)	
Affectations :		
Activités d'investissement	(84 197 \$)	
Excédent accumulé	18 055 \$	
Autres éléments de conciliation	36 369 \$	<u>166 315 \$</u>
<u>Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales :</u>		<u>22 114 \$</u>
Détail de l'excédent accumulé au 31 décembre 2015.		
Excédent de fonctionnements non affecté :		479 085 \$
Excédent de fonctionnements affecté :		
Ex-Village	35 828 \$	
Ex-Paroisse		
Eau potable et eaux usées	403 852 \$	
Loisirs	12 347 \$	
Corrosion	99 473 \$	
Petite séduction	8 223 \$	559 723 \$
Fonds réservés		82 598 \$
Financement des investissements en cours		(237 498) \$
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		10 753 890 \$

Suite au dépôt de ces états financiers, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que le contenu de ces derniers soit approuvé, tel que soumis.

16.08.4.1.2.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 08/08/2016 (journal 1354) :	7 603,35 \$
(journal 1355) :	13,80 \$
(journal 1356) :	71,30 \$
(journal 1357) :	173,57 \$
(journal 1358) :	2 291,15 \$
(journal 1359) :	54 458,12 \$
(journal 1360) :	<u>674,36 \$</u>
	<u>65 285,65 \$</u>
Dépenses incompressibles (journal 1041) :	1 395,61 \$
(journal 1042) :	24 067,57 \$
(journal 1043) :	86,42 \$
(journal 1044) :	420,00 \$
(journal 1045) :	593,28 \$
(journal 1046) :	2 179,15 \$
(journal 1047) :	1 616,84 \$
(journal 1048) :	5 900,92 \$
(journal 1049) :	141,37 \$
(journal 1050) :	<u>2 474,02 \$</u>
	<u>38 875,18 \$</u>
Total des déboursés du mois :	<u>104 160,83 \$</u>

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 12 juillet 2016 au 8 août 2016, il est proposé par monsieur Simon Lavoie que la liste des comptes déposée soit approuvée.

16.08.4.3.1.

Demandes de l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte »

Considérant les demandes déposées par l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte », à savoir :

- Que la Municipalité fournisse la main-d'œuvre nécessaire aux travaux d'arrosage de la nouvelle pelouse au parc, près de l'Église;
- Que soient autorisés les frais de tonte de gazon de ce parc, dont une première tonte à la fin de juin (100 \$) ainsi que des tontes additionnelles à raison de 30 \$ la fois (prévoir environ 8 tontes).

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soient autorisés les dépenses, ci-haut, mentionnées ainsi que l'implication de la Municipalité pour les travaux d'arrosage.

16.08.4.3.2.

Motion de félicitations aux administrateurs de l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte »

Considérant le temps consacré bénévolement par les administrateurs de l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte »;

Considérant la qualité des travaux d'aménagement effectués au parc de l'église;

Considérant que l'implication des membres de cette organisation a permis de redorer le cachet de notre cœur villageois;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte adopte la présente motion de félicitation pour la qualité du travail accompli par les membres de l'organisation « Mobilisation L'Isle-Verte ».

16.08.4.4.1.

Travaux d'asphaltage au parc Samuel Côté

Considérant les soumissions demandées aux fins de réaliser des travaux de pavage d'une superficie de 1 170 mètres carrés au parc Samuel Côté;

Considérant les propositions reçues par les fournisseurs suivants :

- Pavage Cabano : 26 968,50 \$ (taxes en sus)
- Construction B.M.L. : 22 990,50 \$ (taxes en sus)
- Pavage Francoeur inc. : 20 935,00 \$ (taxes en sus)

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soit alloué le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavage Francoeur inc.

Le paiement de cet investissement sera financé à même les excédents de fonctionnements non affectés de la Municipalité.

16.08.4.4.2.

Autorisation de dépenses - Festivités de la « Grande Fête d'été »

Considérant les différentes ententes contractuelles liées à la tenue des activités de l'événement « Grande Fête d'été »;

Considérant les engagements financiers que représente l'ensemble de ces ententes, à savoir :

- Monsieur Marc Thériault, chansonnier : 450 \$
- Fermette Animoo, mini ferme : 240 \$
- La Capitale en fête, jeux gonflables : 1 043,11 \$ (2^e versement)
- Natphoto, service de photographies : 350 \$
- Rockin'Blues band, groupe musical : 1 200 \$
- Supersonic, groupe musical : 3 675 \$
- Carl Électronique enr., sonorisation : 2 500 \$
- Les amis de Jacques, groupe musical : 400 \$
- Petite caisse (avance pour les bars) : 3 500 \$

Considérant le budget associé à ces festivités, soit le montant de 28 825,25 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- Que la Municipalité autorise le paiement des engagements financiers, ci-dessus, mentionnés;

- Que la coordonnatrice en loisirs soit autorisée à signer les ententes contractuelles;
- Que la coordonnatrice en loisirs s'assure du suivi des prévisions budgétaires liées à cet événement;
- Que la coordonnatrice en loisirs produise et dépose au conseil municipal, suite à la tenue de cet événement, un état des revenus et dépenses réalisés.

16.08.4.5.1.

Colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité autorise le directeur général à prendre part au colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 8 septembre 2016 au centre communautaire de Notre-Dame-des-Neiges. Les coûts de participation à ce colloque sont de 60 \$.

16.08.4.5.2.

Projet de règlement visant à amender le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte - Avis de motion

Considérant le projet de loi 83, adopté par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016, établissant de nouvelles dispositions à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Considérant que l'entrée en vigueur de ce projet de loi fait en sorte que les municipalités ont l'obligation d'intégrer ces nouvelles règles à leur réglementation municipale;

Considérant que la modification réglementaire doit être adoptée au plus tard le 30 septembre 2016;

Considérant les dispositions administratives que requiert la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale aux fins d'assurer l'adoption et l'entrée en vigueur d'une telle réglementation;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte dépose le présent avis de motion, auquel est joint un projet de règlement (2016-144-1), faisant état qu'il y aura présentation, pour adoption, d'un règlement amendant le règlement 2012-111 et intégrant de nouvelles dispositions au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de L'Isle-Verte.

16.08.4.5.3.

Projet de règlement visant à amender le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Avis de motion

Considérant le projet de loi 83, adopté par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016, établissant de nouvelles dispositions à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Considérant que l'entrée en vigueur de ce projet de loi fait en sorte que les municipalités ont l'obligation d'intégrer ces nouvelles règles à leur réglementation municipale;

Considérant que la modification réglementaire doit être adoptée au plus tard le 30 septembre 2016;

Considérant les dispositions administratives que requiert la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale aux fins d'assurer l'adoption et l'entrée en vigueur d'une telle réglementation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte dépose le présent avis de motion, auquel est joint un projet de règlement (2016-145-1), faisant état qu'il y aura présentation, pour adoption, d'un règlement amendant le règlement 2014-128 et intégrant de nouvelles dispositions au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de L'Isle-Verte.

16.08.9.

Levée de la séance

À 21 h 20, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER